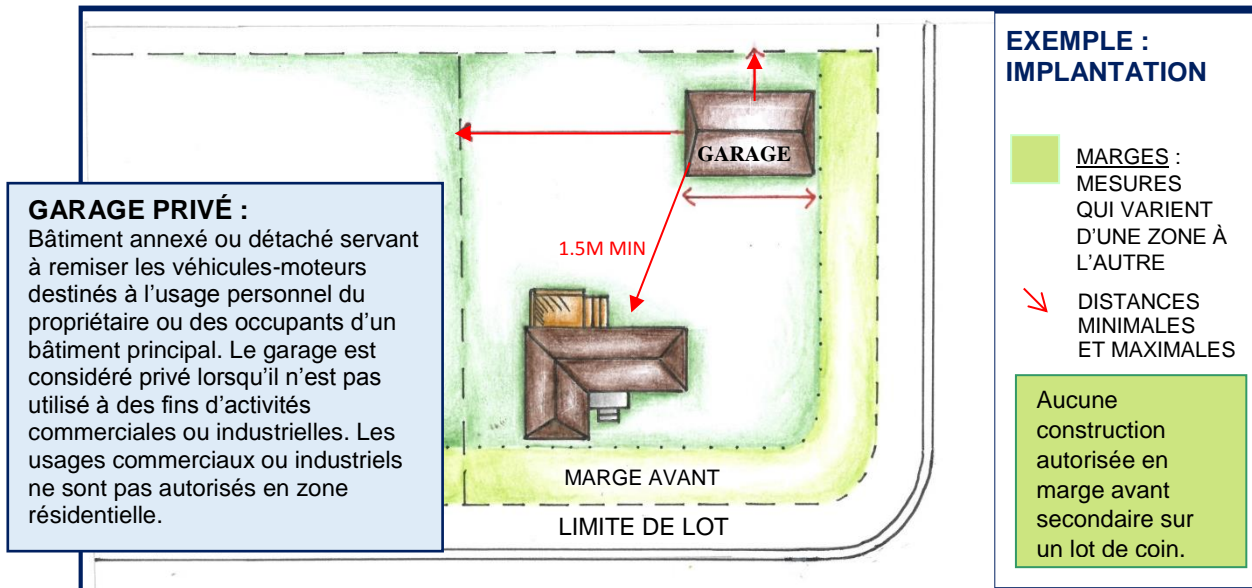




GARAGE RÉSIDENTIEL



- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour pouvoir implanter des bâtiments accessoires.
- En aucun temps, un bâtiment accessoire ne doit être utilisé comme résidence saisonnière ou permanente.
- Un maximum de un (1) garage détaché peut être implanté sur un même terrain résidentiel. Il ne peut être situé en façade du bâtiment principal.

NORMES	TERRAIN MOINS DE 1500 M ²	TERRAIN 1500 M ² ET PLUS	ZONE R3-4, R4-7, R4-11 (AV. DU MARCHÉ)
Superficie maximale	85 m ² (914,9 p ²)	105 m ² (1130 p ²)	50 m ² (538 p ²)
Hauteur maximale	Hauteur maximale fixée à 4,6 m (15'). Si la résidence dépasse 4,6 m, le garage peut avoir la même hauteur sans dépasser 5,5 m (18').	6,6 m (21'6")	Hauteur maximale fixée à 4,6 m (15'). Si la résidence dépasse 4,6m, le garage peut avoir la même hauteur sans dépasser 5,5 m (18').
Largeur maximale du côté du garage donnant sur la voie de circulation où est la façade du bâtiment principal	9,5 m (31'2")	9,5 m (31'2")	9,5 m (31'2")
Distance minimale entre le garage et la résidence	1,5 m (5')	1,5 m (5')	1,5m (5')
Distance minimale entre le garage et les autres bâtiments accessoires	1,5 m (5')	1,5 m (5')	1,5m (5')
Distance minimale entre le garage et les lignes arrière et latérales	1 m (3'3")	1 m (3'3")	1 m (3'3")

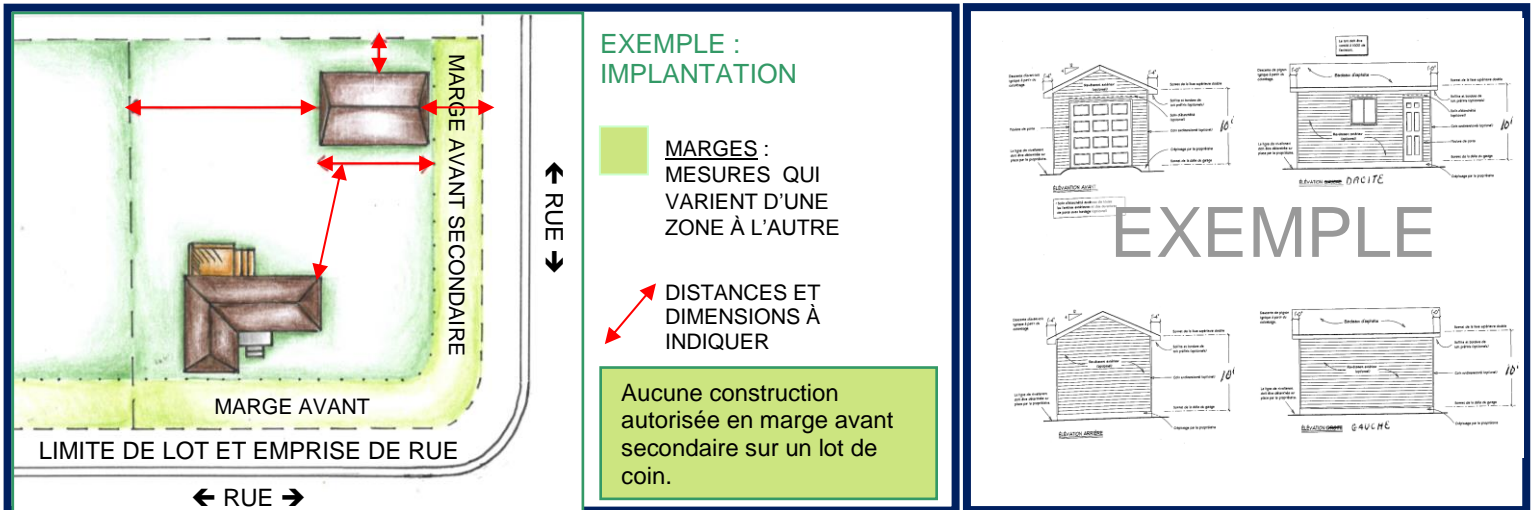
Toutefois, un pourcentage d'occupation au sol maximal, qui comprend tous les bâtiments implantés sur le terrain, peut limiter la superficie du garage projeté.

Ce document ne remplace pas la réglementation.



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Une ville... à la campagne



DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR :

- 1) **PLAN** : montrant les élévations, coupes, croquis et devis du projet de construction à construire. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle.
- 2) **IMPLANTATION** : montrant la localisation du futur garage sur le terrain. Vous pouvez utiliser une copie de votre certificat de localisation pour indiquer l'emplacement exacte de votre projet. **Veillez indiquer les bâtiments existants et leurs dimensions.**

Mesures obligatoires à calculer : distances entre le garage et toutes les limites de lot ainsi que de la maison et des autres bâtiments sur le terrain. Les installations septiques, s'il y a lieu, doivent être localisées.

- 3) **FORMULAIRE** : remplir le formulaire de demande de permis en indiquant les informations suivantes :
 - matériaux de finition extérieure;
 - coût estimé des travaux;
 - exécutant des travaux (entrepreneur en construction ou vous-même);
 - dates estimées de début et de fin des travaux.
- 4) **FRAIS DE PERMIS** :
 - 50\$
 - Dépôt pour revêtement extérieur de 250\$. N'est pas nécessaire si les travaux sont effectués par un entrepreneur reconnu par la RBQ. S'il est exigé, le dépôt est remboursé à la fin des travaux de revêtement extérieur.

LES INFORMATIONS ET PLANS DEMANDÉS SONT OBLIGATOIRES POUR L'OBTENTION DU PERMIS.

Ce document ne remplace pas la réglementation.



FORMULAIRE – GARAGE PRIVÉ

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

ADRESSE :

REQUÉRANT

NOM

PRÉNOM

ADRESSE COMPLÈTE :

NO. TÉLÉPHONE :

NO LICENCE RBQ :

NO NEQ :

COURRIEL :

EXÉCUTANT DES TRAVAUX (SI DIFFÉRENT QUE LE PROPRIÉTAIRE)

PROPRIÉTAIRE OU DONNEUR D'OUVRAGE OU ENTREPRENEUR LICENCIÉ

NOM DE LA COMPAGNIE :

PERSONNE-RESSOURCE :

ADRESSE COMPLÈTE :

NO. TÉLÉPHONE

NO LICENCE RBQ :

NO NEQ :

COURRIEL :

COÛT TRAVAUX :

DATE DÉBUT TRAVAUX :

DATE FIN TRAVAUX :

DESCRIPTION DES TRAVAUX

AGRANDISSEMENT OU CONSTRUCTION

DIMENSIONS GARAGE :

HAUTEUR RÉSIDENCE :

HAUTEUR GARAGE :

TYPE DE FONDATION :

NOMBRE DE BÂT. ACCESSOIRES EXISTANTS :

MATÉRIAUX DE FINITION DE LA TOITURE :

TYPE DE TOITURE :

MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEUR :

2 VERSANTS

MANSARDÉ

4 VERSANTS

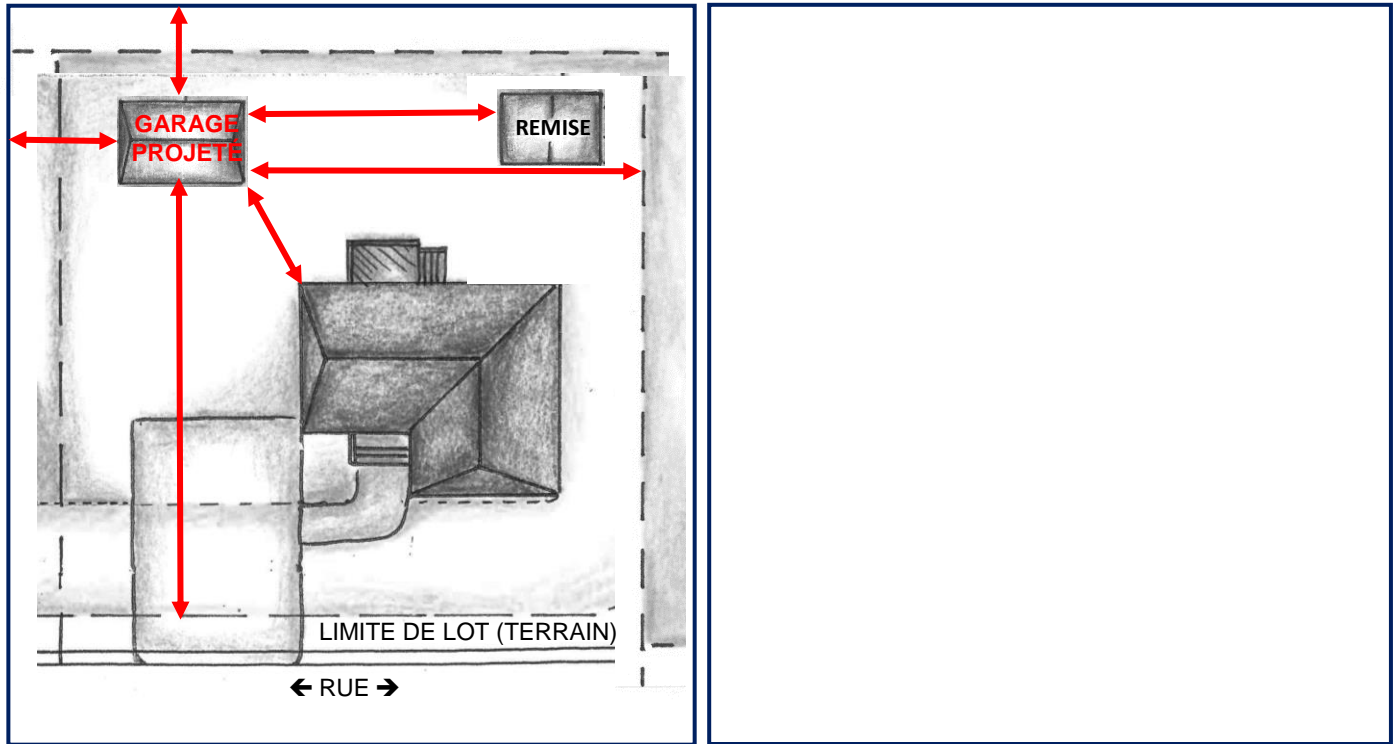
PLAT

MATÉRIAUX DE FINITION INTÉRIEUR :

AUTRE



EXEMPLE : LOCALISATION ET MESURES



LOCALISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (S'IL Y A LIEU)

DISTANCE À LA FOSSE SEPTIQUE : _____ DISTANCE AU CHAMP D'ÉPURATION : _____

DOCUMENTS REQUIS

- IMPLANTATION PEUT ÊTRE FAITE À PARTIR DU CERTIFICAT DE LOCALISATION
- IMPLANTATION DES AUTRES BÂTIMENTS (REMISE, GARAGE, ETC.) S'IL Y A LIEU
- FORMULAIRE **ENTIÈREMENT** REMPLI
- FRAIS DE PERMIS : **50\$**
- FRAIS DE DÉPÔT POUR REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE **250\$** (remboursable à la fin des travaux)
- PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE (S'IL Y A LIEU)

SIGNATURE DE **TOUS LES PROPRIÉTAIRES**

PROPRIÉTAIRE 1

PROPRIÉTAIRE 2

PROPRIÉTAIRE 3

DATE :